



## Comptes non approuvés depuis 3 ans

-----  
Par Mousse35

Bonjour

Nous avons un syndic défaillant.

Depuis 3 ans le temps de son mandat, nous n'avons eu aucune AG.

Cependant nous avons reçu des appels de fond exorbitants et des dépenses a payer.

L'année 2020 a eu une AG avec travaux toiture votée.

Depuis 2021, Budget de chaque année non votés.

(Frais d'avocats ,petits travaux et intervention tiers,frais de mise en demeure car j'attendais la RGE pour les travaux toitures pour un prêt personnel subventionné)

J'ai tout payé.

Seulement je veux savoir pour toutes ces dépenses, elles auraient dû être votée en AG avant de me les incomber?

Quel est le recours possible?

Merci

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Que fait le conseil syndical ?

article 17 de la loi 65-557

Dans tous les autres cas où le syndicat est dépourvu de syndic, l'assemblée générale des copropriétaires peut être convoquée par tout copropriétaire, aux fins de nommer un syndic. A défaut d'une telle convocation, le président du tribunal judiciaire, statuant par ordonnance sur requête à la demande de tout intéressé, désigne un administrateur provisoire de la copropriété qui est notamment chargé de convoquer l'assemblée des copropriétaires en vue de la désignation d'un syndic.

-----  
Par yapasdequoi

Ce syndic sans mandat vous a envoyé des appels de fonds ?

Sans vote en AG du budget prévisionnel ou des travaux, vous n'avez rien à payer.

-----  
Par Mousse35

Bonsoir Je voudrais savoir si l'ancien syndic de copropriété a le droit de nous envoyer des appels de fonds pour une période depuis Novembre 2023 jusqu'au 9 Avril 2024 (prochaine date de l'AG entre copropriétaires) c'est la période dont nous étions en carence de syndic.. on parle pas de renouvellement mais d'un nouveau mandat à partir du 9 Avril

Est-ce normal ou c'est abusif...

Dois t'on payer..

Sachez que certains copropriétaires veulent le garder..

Merci